La DGCCRF compte sur Moscovici pour se libérer de Valls

La DGCCRF est au cœur d'un bras de fer entre les ministères de l'économie et de l'intérieur. Mais c'est le second qui semble en passe de l'emporter.

Le ministre délégué à l'économie sociale **Benoît Hamon** a eu beau promettre dans son projet de loi sur la consommation de renforcer les moyens de la **DGCCRF** à partir de 2014, l'inquiétude reste palpable à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. En cause : le lien de sujétion aux préfets des directions départementales de cette structure dédiée à la protection des consommateurs. Car depuis la RGPP de 2008, celles-ci ont été placées sous l'autorité des Directions départementales interministérielles (DDI) et donc de la place Beauvau. Au-delà de la diminution des effectifs dénoncée par les organisations syndicales, c'est l'efficacité même de la DGCCRF qui semble pâtir de la nouvelle organisation (LLA n°1586).

Le ministère de **Manuel Valls** a largement remporté la dernière manche. Le 17 juillet, le 3e comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap), a tranché : il n'y aura pas de réorganisation des services. Seul aménagement envisagé : le ministre de l'économie se voit chargé de proposer des mesures permettant de "concilier l'exercice de missions au niveau départemental avec une coordination régionale". En clair, Bercy peut améliorer le dispositif à la marge mais doit laisser aux préfets l'autorité sur ces services départementaux.

Oubliées les conclusions sur les dysfonctionnements du dispositif, détaillés dans deux rapports rendus en juillet. Tant la **Cour des comptes**, que Jean-Marc Rebière et Jean-Pierre Weiss à qui Jean-Marc Ayrault avait confié un rapport sur "la stratégie d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat" (lire ci-contre) n'y ménageaient pas leurs critiques. Au ministère des finances, la pression monte. Nombre de hauts-fonctionnaires de Bercy souhaitent une révision en profondeur du dispositif. La balle est désormais entre les mains du ministre de l'économie **Pierre Moscovici**.

Des recommandations restées lettre morte

Les remarques formulées en juillet par la mission de **Jean-Pierre Weiss** (DG de l'établissement public du palais de justice de Paris) et **Jean-Marc Rebière** (président du Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'État) étaient sans appel. La nouvelle organisation de la **DGCCRF**, consécutive à la révision générale des politiques publiques et à la réforme des administrations territoriales de l'État (Réate) laisse *"une situation problématique à laquelle il convient impérativement de remédier"*, estimaient les auteurs, jugeant que les synergies recherchées n'étaient pas atteintes.

La **Cour des comptes** n'a pas été plus indulgente. *"Cette réforme a entrainé des dysfonctionnements dans l'exercice des missions"*, avançait elle dans son rapport sur l'organisation territoriale de l'Etat. L'institution évoque ainsi le manque d'efficacité et la diminution du nombre de contrôles et des suites qui y sont données. Des avis convergents que n'a pas suivis le gouvernement.

LA VIE DES THINK-TANKS

Montaigne et l'IE dissèquent la fiscalité

L'Institut de l'entreprise et l'Institut Montaigne se sont organisés pour porter un diagnostic croisé sur la politique fiscale de François Hollande.

A quelques jours du début des discussions parlementaires sur le projet de loi de finances 2014, et alors que le "ras-le bol-fiscal" est dans tous les esprits, les 20 propositions émises de concert par l'**Institut de l'entreprise** (IE) et l'**Institut Montaigne** sur la fiscalité tentent de s'inviter dans le débat. L'analyse, intitulée "mettre enfin la fiscalité au service de la croissance", publiée le 25 septembre 2013, a été initiée au début de l'année par **Laurent Bigorgne**, qui dirige le think-tank libéral Montaigne, et son homologue de l'IE **Frédéric Monlouis-Félicité**. Parmi les mesures qui devraient interpeler, les deux cercles suggèrent d'éviter une imposition contre-productive sur les hauts-revenus, de renforcer l'épargne salariale, de limiter les effets antiéconomiques de l'ISF, de réviser les valeurs locatives pour la taxe d'habitation ou encore d'instaurer une contribution climat énergie assortie d'un calendrier crédible pour la montée en puissance de son taux.

Côté méthodologie, les instituts se sont répartis l'examen de six thématiques fiscales et ont fait plancher leurs experts. L'IE a choisi **Michel Taly** pour coordonner ses troupes. Cet avocat-associé au cabinet **Arsene Taxand** connait le sujet : ancien directeur de la législation fiscale à Bercy, il copréside aussi la commission fiscalité au sein du cercle. Chez Montaigne, **Arnaud Vaissié**, le PDG d'**International SOS** et membre du comité directeur du groupe, a piloté les réflexions. Cette première collaboration pourrait être renouvelée laissent entendre les deux structures.

Choiseul, promoteur des Assises du vaccin. L'**Institut Choiseul**, présidé par **Pascal Lorot**, met la dernière main à l'organisation des premières Assises nationales du Vaccin, suite logique de sa note stratégique publiée en 2012 intitulée "Le vaccin, atout au service de la France" (LLA n°1606). La rencontre, prévue à l'Hôtel de ville de Lyon le 7 novembre, est organisée en partenariat avec quelques acteurs clés du secteur pharmaceutique comme **Sanofi**, la **Fondation Mérieux** et **LyonBiopôle**, qui y enverront leurs dirigeants.

L'Iddri et Hulot s'échauffent sur le climat. **Laurence Tubiana**, directrice de l'**Iddri** (Institut du développement durable et des relations internationales - LLA n°1527) et **Nicolas Hulot**, président de la fondation du même nom, organisent le 2 octobre une conférence sur le thème "Défi climatique : comment dépasser l'immobilisme ?". Seront notamment présents **Mathilde Imer** vice-présidente de l'association **CliMates** et **Jean Jouzel**, climatologue et membre du GIEC.

Exemplaire destiné exclusivement à DEYE Marion / N° Abonnement : AA021612 / Date de fin d'abonnement : 30/04/2014